



Conseil de Développement du Pays Basque
Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

Bayonne, le 11 janvier 2019
NOTE élaborée par le Bureau du CDPB

Un Pays Basque « en 3D »

Précurseur des politiques de « pays », d'un modèle de démocratie participative et de gouvernance territoriale, de la contractualisation avec l'Etat, et de l'émergence d'EPCI XXL, le Pays Basque s'inscrit pleinement dans l'approche « 3D » proposée par le Gouvernement : déconcentration, décentralisation, différenciation.

En 3D depuis 25 ans

A l'initiative de l'Etat en 1992, une démarche de prospective à grande échelle a été menée en Pays Basque, mobilisant les ministères, les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques du territoire. « Pays Basque 2010 » fut un cas d'école au plan national, et donna naissance à un dispositif de gouvernance territoriale originale : un Conseil de développement réunissant des représentants de la société civile aux côtés des administrations publiques ; un Conseil des élus, regroupant les élus des différents échelons territoriaux (maires, conseillers régionaux et départementaux, parlementaires). Les deux associations ont porté à trois reprises le « Projet de territoire » et des Contrats spécifiques Etat/Région/Département, ainsi que des programmes européens (Leader...). Cela s'est traduit concrètement par l'émergence d'outils et de dispositifs spécifiques (EPFL, office public de la langue basque, plan urgence logement, défi côte basque sur l'eau, etc.).

Cette gouvernance, Conseil de développement/Conseil des élus, a piloté de 2011 à 2016 les travaux sur l'évolution de la gouvernance du Pays Basque. Suite au refus par le gouvernement de M. Hollande d'une collectivité territoriale à statut particulier (CTSP)¹, un travail de concertation, en lien avec le Préfet, a permis de fusionner les 10 EPCI du territoire (dont deux communautés d'agglomération) en 1 EPCI unique² en 2017 qui est le plus important de France en nombre de communes.

Tout comme l'émergence de la dynamique en 1992, cette évolution institutionnelle est rendue possible par une mobilisation forte de la société civile, réunie autour du Conseil de développement du Pays Basque, et une volonté politique des élus locaux .

C'est à la demande de la société civile³, que les élus de la nouvelle Communauté d'agglomération Pays Basque ont décidé de confier la mission de « conseil de

¹ Avis CDPB sur CTSP, avril 2012 :

http://www.lurraldea.net/fileadmin/Bibliodocs/avis_cdpb_gouvernance_060412.pdf

² Avis CDPB sur EPCI, novembre 2015 :

http://www.lurraldea.net/uploads/media/CDPB_Avis_EPCI_V.CD10311_01.pdf

³ Avis du CDPB sur évolution du Conseil de développement, novembre 2016 :

http://www.lurraldea.net/fileadmin/Bibliodocs/avis_cdpb/Avis%20AVENIR%20CDPB%20DV.pdf



développement d'agglomération » (prévu par la loi NOTRe) au Conseil de développement du Pays Basque⁴. Le Conseil de développement du Pays Basque (CDPB) est aujourd'hui encore une association au service du développement du territoire, avec 311 acteurs de la société civile membres⁵ : missionné par la Communauté d'agglomération pour être son conseil de développement, le CDPB continue à porter ses expertises au-delà des seules compétences de l'EPCI, en lien avec les services du département, de la région et de l'Etat.

C'est dans ce mouvement de la décentralisation, dans un lien très étroit avec les services déconcentrés de l'Etat (qui étaient membres du CDPB jusqu'à l'avènement de l'EPCI), et dans la recherche de différenciation, que les acteurs du Pays Basque ont agi jusqu'ici.

3D dimensions nouvelles pour les années 2020

Une nouvelle page doit s'ouvrir dans le dialogue entre les acteurs du territoire (élus et société civile) et l'Etat pour que le Pays Basque actualise ses besoins en termes de décentralisation, de déconcentration et de différenciation, et réussisse sa transition non seulement écologique & énergétique, mais aussi socio-économique et culturelle.

Quelques exemples de sujets à aborder sous l'angle « 3D » :

- La crise du foncier et du logement exige des compétences fortes et concentrées autour de l'EPCI.
- Le retard en terme d'offre de mobilité exige une nouvelle impulsion, tant en termes de délégation de compétences que d'investissements, et donc de contractualisation.
- Les spécificités linguistiques, transfrontalières, mêlées d'un double espace montagne/littoral nécessite un cadre de différenciation permettant au Pays Basque la préservation de son identité culturelle et naturelle. La configuration géographique du Pays Basque (du très rural au très urbain) nécessite un cadre particulier pour réinventer les alliances rurales/urbaines.
- En complément, la question de la déconcentration des services de l'Etat se pose dans ces différents domaines : agriculture, éducation, culture...

Le Conseil de développement du Pays Basque, comme il l'a fait tout au long de son histoire, sera au rendez-vous de cette concertation entre l'Etat, les élus locaux, et les acteurs socio-économiques.

⁴ Délibération du 21/07/18 de la Communauté d'agglomération : <https://www.communaute-paysbasque.fr/deliberations-du-conseil-1>

⁵ Cf. www.societecivile-paysbasque.com